

61060 - Parc naturel régional des Vosges du Nord

**Proposition d'attribution d'une subvention et
d'approbation des termes d'un projet de convention
financière pour 2020 à conclure entre le Département et
le SYCOPARC**

CP/2020/144

Service chef de file :

L5 - Habitat et logement

Service associé :

K450 - Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le Département est membre du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) et signataire de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN).

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 95 050 € pour l'année 2020 au SYCOPARC pour la mise en œuvre du programme d'actions 2020.

Il est également proposé d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le SYCOPARC, pour préciser l'engagement du Département dans le programme d'actions 2020 du SYCOPARC : mise en œuvre des actions relatives à la valorisation du patrimoine bâti, émergence d'opérations pilotes, sensibilisation des collégiens, médiation culturelle en lien avec le patrimoine, développement de l'accessibilité culturelle et du lien social, mobilisation de la réflexion et de la participation citoyenne via la création, innovation dans la découverte des patrimoines (château de La Petite Pierre).

Le Département du Bas-Rhin, membre du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) depuis 1976, a décidé de renouveler son soutien au fonctionnement et aux projets et actions spécifiques initiés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) et ses partenaires, dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs 2020-2022 conclue le 9 décembre 2019 (CD/2019/107).

Le projet de convention financière 2020 s'inscrit dans le prolongement de cette convention triennale d'objectifs 2020-2022, dont les priorités d'actions s'inscrivent dans le cadre des compétences départementales et politiques publiques en matière d'Espaces Naturels Sensibles, d'espaces, sites et itinéraires et de sports de nature, de stratégie transfrontalière, de conservation du patrimoine et de développement culturel, de contrats départementaux, de transition énergétique et écologique, de stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017 – 2021, et de stratégie départementale de

l'Habitat.

Il est proposé à la Commission Permanente que le Département cofinance les actions suivantes, et les inscrive dans le cadre du programme d'actions 2020. Les caractéristiques et modalités pratiques de leur réalisation sont précisées dans les fiches-actions, jointes au projet de convention financière pour 2020 à conclure entre le Département et le SYCOPARC (annexes 1 et 2) :

- Apporter un conseil architectural pour la rénovation du patrimoine bâti (9 150 €) ;
- Développer une culture partagée pour Habiter Autrement, du porteur de projet à l'artisan (7 150 €);
- Faire vivre à travers la relation entre le SYCOPARC et l'Education Nationale, le lien entre les élèves, la communauté éducative et leur territoire (3 750 €) ;
- Garantir la qualité des projets culturels des 10 musées du réseau de la Conservation des musées, en assurant des missions de conseil scientifique (30 000 €) ;
- Développer l'accessibilité culturelle et le lien social ; mobiliser la réflexion et la participation citoyenne via la création ; innover dans la découverte des patrimoines, dans le cadre de la réouverture du château de La Petite Pierre (45 000 €).

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
14997	65-65737-738	22 900,00 €	22 900,00 €	20 050,00 €
43269	65-65737-312	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord une subvention de 20 050 €, pour l'année 2020, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2020 concernant précisément les actions suivantes, telles que détaillées dans les fiches-actions jointes en annexe 1 à la présente délibération :

- o apporter un conseil architectural pour la rénovation du patrimoine bâti (9 150 €);*
- o développer une culture partagée pour Habiter Autrement, du porteur de projet à l'artisan (7 150 €);*
- o faire vivre à travers la relation entre le SYCOPARC et l'Education Nationale, le lien entre les élèves, la communauté éducative et leur territoire (3 750 €).*

- décide d'attribuer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord une subvention de 75 000 €, pour l'année 2020, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2020 de la mission culturelle concernant précisément les actions suivantes, telles que détaillées dans les fiches-actions jointes en annexe 2 à la présente délibération :

- o garantir la qualité des projets culturels des 10 musées du réseau de la Conservation des musées, en assurant des missions de conseil scientifique (30 000 €) ;*
- o développer l'accessibilité culturelle et le lien social ; mobiliser la réflexion et la participation citoyenne via la création ; innover dans la découverte des patrimoines, dans le cadre de la réouverture du château de La Petite Pierre (45 000 €).*

- approuve les termes du projet de convention financière pour 2020, joint à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 12/06/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY